



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Chlorofluorocarbones

Question écrite n° 6378

### Texte de la question

M Jean-Jacques Weber demande à M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, de bien vouloir lui indiquer s'il compte relancer les négociations internationales avec toutes les parties intéressées en vue d'intensifier les recherches afin d'obtenir une réduction d'ici 1995 des émissions de chlorofluorocarbones qui sont responsables de la destruction de la couche d'ozone.

### Texte de la réponse

Reponse. - La destruction de la couche d'ozone est l'un des grands problèmes de l'environnement planétaire qui ont justifié l'initiative internationale de la réunion de La Haye. D'après les experts, une réduction de 85 p 100 des rejets de chlorofluorocarbures (CFC) serait nécessaire pour éviter la formation du puits, appelé improprement « trou », au-dessus du pôle sud à la fin de l'hiver. Le comblement de ce puits, sans doute à partir d'ozone provenant de régions tempérées, peut entraîner des perturbations importantes, qui n'ont pu être évaluées correctement aujourd'hui. Plus généralement, il apparaît maintenant clairement que les CFC, qui attaquent la couche d'ozone et qui, par ailleurs, contribuent au réchauffement de l'atmosphère, doivent à terme être abandonnés. Le protocole de Montréal, signé en 1987 et entré en application à la fin de 1988, prévoit une réduction de 50 p 100 de la production et de la consommation des CFC d'ici dix ans. Sa conclusion constitue une première mesure extrêmement importante ; c'est, en effet, la première fois qu'un accord international est signé pour éviter une dégradation prévisible de l'atmosphère. Les efforts actuels de la France sont destinés, d'une part, à élargir le champ des signataires du protocole et, d'autre part, à rechercher un accord international pour une réduction supplémentaire des CFC. D'ores et déjà, la Communauté européenne a pris position pour l'élimination des CFC à l'horizon 2000. Au plan national, des accords ont été récemment signés par les pouvoirs publics et les industriels afin d'appliquer les réductions prévues par le protocole de Montréal. La profession des aérosols, qui représente la moitié de la consommation des CFC, fera un effort supplémentaire en réduisant de 90 p 100 d'ici deux ans la quantité de CFC qu'elle utilise. Afin de mieux informer les consommateurs, le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement a créé un logotype « préserve la couche d'ozone » à apposer sur les aérosols ne contenant pas de produit visé par le protocole de Montréal.

### Données clés

**Auteur :** [M. Weber Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6378

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 décembre 1988, page 3502